

VCME

VALORISATION DES COMPÉTENCES ET MOBILISATION VERS L'EMPLOI

PUBLIC

L'action « Valorisation des compétences et mobilisation vers l'emploi » s'adresse aux bénéficiaires du RSA, soumis aux droits et devoirs dans le cadre d'un parcours d'accompagnement.

Plus particulièrement, il s'agit d'accompagner **les bénéficiaires RSA ayant besoin de redéfinir leur projet professionnel d'une part, d'être appuyés techniquement et de façon concrète dans leur recherche d'emploi d'autre part.**

PRE REQUIS

Pour optimiser les temps de formation, il convient de s'assurer que les participants connaissent les rudiments de la langue française (nécessité de compréhension et d'une expression minimale).

Il n'est pas nécessaire de maîtriser l'outil informatique dans sa globalité mais d'en connaître les bases minimum de fonctionnement (qu'est-ce qu'un « bureau », une souris, Internet...?). *L'approfondissement de ces bases fera précisément l'objet d'un des modules de formation.*

OBJECTIFS

Notre action propose de **favoriser l'accès à l'emploi** des participants en :

- **Donnant à chacun les moyens d'identifier ses compétences et de les valoriser** (méthodologie adaptée et passation de tests psychométriques en ligne)
- **Travaillant sur l'estime et l'image de soi,**
- **Permettant d'établir une stratégie de retour à l'emploi adaptée,**
- **Facilitant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication** dans le cadre de leur recherche d'emploi,
- **Apportant les informations nécessaires à une connaissance du contexte socio-économique.**

➔ *L'architecture de la formation permet la prise en compte des disparités individuelles au sein du collectif. Des temps individuels avec chaque participant sont prévus tout au long de l'action afin de personnaliser et jalonner la démarche de chacun.*

ATTENDUS

Pour chaque bénéficiaire

- Avoir défini et/ou validé d'au moins un projet professionnel réaliste et réalisable
- Avoir élaboré un plan d'action de recherche d'emploi concret et détaillé (quoi ? où ? quand ? comment ?)
- Avoir repris confiance en soi : participation à l'oral, rôle dans la dynamique du groupe...
- Maîtriser les fondamentaux de la communication verbale et non verbale pour mieux communiquer à l'oral et à l'écrit
- Savoir gérer ses émotions en situation de stress

Pour cela, des intervenants APC experts, issus de différents métiers :

- Psychologue du travail
- Ergonome
- Formateur en management et communication professionnelle

- Formateur pour adultes spécialisé dans l'insertion professionnelle
- Comédien diplômé
- Sophrologue

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

En amont...

APC proposera aux référents, de venir les rencontrer dès septembre 2017, au sein de leurs structures afin de :

- Leur présenter l'action VCME : ses objectifs et les publics ciblés, son déroulement, sa complémentarité avec l'action des référents sur le terrain, les intervenants APC ;
- Optimiser et valider les modalités de mise en œuvre entre les référents, le Département et APC ;
- Répondre aux différentes questions et aborder la prise en compte des cas particuliers.

Au fil du dispositif

Les référents proposent l'action aux bénéficiaires du RSA en fonction du planning prévisionnel des sessions transmis.

Après accord du bénéficiaire à suivre l'action de formation, ils complètent la fiche de liaison et la transmettent par mail à :

Adeline SQUILLARIO - Coordinatrice pédagogique IDF

adeline.squillario@apc-formation.com

A réception de la fiche de liaison, le bénéficiaire orienté est contacté par APC par téléphone afin de vérifier sa motivation et sa disponibilité sur l'ensemble de l'action. Une convocation est ensuite envoyée par courrier.

APC confirme la liste prévisionnelle des participants aux référents en amont de la session, puis à l'issue de la 1^{ère} journée, informe chaque référent des absents/présents. Les référents pourront alors décider d'orienter un nouveau participant et de positionner l'absent sur une prochaine session.

A l'issue de chaque session

Le 10^{ème} jour, sera organisé un bilan de l'action auquel seront conviés chacun des référents prescripteurs. Un temps d'échange entre participants, référents et formateurs APC qui doit permettre à tous de s'exprimer sur les points positifs et les points de progrès liés d'une part aux problématiques individuelles, d'autre part liés à l'action.

En outre, un bilan individuel écrit est transmis au bénéficiaire et à son référent. Un bilan global de l'action est transmis à la DIH.

DUREE DE L'ACTION

23 sessions de formation sont prévues entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2018.

Chaque session de formation se déroule sur **10 jours, à raison de 2 jours par semaine durant 5 semaines.**

Chaque module dure 1 journée (soit 7 heures de formation).

La durée totale d'une session de formation est de 70 heures.

Nous prévoyons de réaliser en moyenne deux sessions par mois en dehors des vacances scolaires.